

Une voix: La clôture, par exemple.

M. McBride: Voilà le député de Swift Current qui parle de son siège. J'ai été fort impressionné d'entendre sur les ondes de Radio-Canada ce matin, monsieur le président ...

M. McIntosh: Monsieur le président ...

M. McBride: ... que le député de Winnipeg-Nord-Centre ...

M. le vice-président adjoint: A l'ordre. Le député de Swift Current-Maple Creek a la parole.

M. McIntosh: Monsieur le président, le député vient de me mentionner, alors que je n'avais pas ouvert la bouche. S'il n'est pas capable de citer les circonscriptions correctement ...

Une voix: Il n'y voit pas bien non plus.

M. McIntosh: ... comment peut-il commenter le projet de loi?

Des voix: Bravo!

M. Horner: Il peut implorer l'inspiration divine.

M. McBride: Soit dit en toute déférence à l'égard du député de Swift Current-Maple Creek, c'était le genre de réflexion qu'il m'a appris à attendre de lui, et c'est pourquoi j'aurais pu penser que sa voix était en fait celle d'un de ses collègues.

C'est avec un étonnement extrême que j'ai entendu ce matin au réseau anglais de Radio-Canada que le député de Winnipeg-Nord-Centre, cet homme si remarquable, laissait entendre à la nation et à la Chambre que le gouvernement avait provoqué la mauvaise volonté en décidant qu'il fallait fixer un jour, après les fameux 40 jours et 40 nuits, où nous aurions à nous prononcer sur ce projet de loi fiscal. C'était une déclaration vraiment surprenante. Peut-être pas pour lui, étant donné qu'il vient de Winnipeg, mais, sans aucun doute, pour les autres députés assis derrière lui qui font du moins semblant, à la Chambre, de défendre les intérêts des agriculteurs. Nous avons entendu ce matin l'intervention du nouveau député d'Assiniboia, mais quiconque est un peu au courant de la situation dans la circonscription d'Assiniboia sait hélas fort bien que c'est précisément le parti de ce député qui a saboté le bill C-244.

Des voix: Oh, oh!

M. Horner: C'est vous qui l'avez saboté.

M. McBride: Au lieu de parler de la clôture ou de la réduction du temps alloué à ce débat, vous feriez mieux de proposer que le député de Winnipeg-Nord-Centre se pare d'un masque noir et d'une grande hache, car c'est bien le genre de comportement qu'il a eu à l'endroit de l'agriculture en faisant passer son parti pour un champion de la cause des cultivateurs quand en fait il a coulé le bill de stabilisation.

Pourquoi ont-ils agi ainsi? D'après ce que m'a expliqué un jour le député de Yorkton-Melville, qui n'est pas parmi nous cet après-midi, c'est parce que ce bill ne prévoyait pas de revenu garanti pour les cultivateurs. C'est peut-être une bien belle chose que d'avoir un revenu garanti au Canada, mais quand des gens se mettent à reprocher au gouvernement d'avoir recours à la clôture et de décourager les bonnes volontés, je vous demande, monsieur le

président, de me dire où est cette bonne volonté quand des mesures législatives telles que le bill C-176 concernant les offices de commercialisation des produits de ferme et le bill C-244 concernant la stabilisation sont sabotées et coulées par l'opposition dans le but de torpiller au Canada tout progrès en matière de législation agricole.

Des voix: Bravo!

M. le vice-président adjoint: A l'ordre. La parole est au député de Winnipeg-Nord-Centre qui invoque le Règlement.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Le député me permettrait-il de lui poser une question?

M. McBride: Avec grand plaisir, dès que j'aurai terminé mon discours. L'important pour nous tous, c'est de nous rappeler que notre réelle préoccupation n'est pas de savoir si oui ou non nous, les députés de ce côté-ci de la Chambre, formons le Nouveau parti démocratique, ou si notre très distingué leader à la Chambre est content de nous, heureux et réaliste, ou même si les députés comme le député de Vegreville et le député de Crowfoot ou encore un homme aussi distingué que le très honorable député de Prince-Albert, que je suis heureux de voir ici cet après-midi, sont contents de nous; l'important, c'est que nous fassions quelque chose pour l'agriculture canadienne. Voilà ce que devrait être notre objectif. Ce n'est pas de faire croire aux autres députés que nous sommes de gentils petits garçons ...

Une voix: Que vous n'êtes pas.

M. McBride: ... puisque l'honorable représentante de Vancouver-Kingsway est ici, je dirais garçons et filles—vancouvéenne en est une, une très jeune fille. Nous devrions poursuivre notre travail.

M. Mahoney: Bravo!

M. McBride: Nous étudions maintenant cet article à cause de la grande inquiétude, surtout d'après ce que racontent les media, qu'il inspire aux collectivités agricoles comme celle que je représente. Il faut bien préciser tout d'abord qu'un cultivateur a le choix entre d'une part la déduction de \$1,000 par an du montant du gain en capital réalisé sur la vente de sa résidence, c'est-à-dire sa maison, et un terrain environnant d'une acre et, d'autre part, une déduction sur les gains en capital de \$1,000 pour chaque année où il habitait sa ferme. Comme bien d'autres députés je représente une région agricole peu affluente où il est rare que la valeur d'une ferme augmente à un rythme de plus de \$1,000 l'an. D'ailleurs, si tant est qu'elle augmentait de plus de \$1,000 l'an, elle ne devient pas, comme on le laisse entendre habituellement, imposable à 100 p. 100, mais seulement à 50 p. 100.

Il est en outre très important de souligner que des amendements ont été proposés et qu'on songe présentement à permettre à ceux qui pourraient avoir une entreprise agricole dont la valeur augmenterait au rythme de plus de \$1,000 par année, et donc sujette à l'impôt sur les gains en capital, de l'acquitter sur une période de cinq ans. C'est naturellement ce qui se passe en cas de décès. S'il s'agit d'un gain ordinaire, comme si la ferme était vendue à une personne étrangère à la famille, alors les agriculteurs peuvent invoquer l'autre disposition d'étalement sur cinq ans qui leur est déjà offerte.

Toutefois, monsieur le président, je voudrais poser au secrétaire parlementaire une ou deux questions qu'il